



# LES AMIS DE L'AQUARIUM STRASBOURG

Centre Socio-culturel du Marais

8, rue de Touraine F-67300 Schiltigheim

Tél : +33 (0) 6 12 76 47 38– Email : jmschutz@aquarium32.com

Internet : www.aquarium32.com

## Règlement de la bourse

1. Le présent règlement concerne tous les participants de la bourse aux poissons et plantes d'eau douce qui se tient centre socioculturel du Marais, à Schiltigheim, le dimanche 29 mars 2009.
2. La participation à la bourse sous-entend l'acceptation du présent règlement ainsi que du règlement intérieur de la Salle des Fêtes. Le comité de l'association se réserve tous les droits en cas de conflit juridique d'appliquer le présent règlement. Toute infraction contre le présent règlement sera punie par un rappel à l'ordre immédiat.
3. Les vendeurs installent leurs aquariums aux endroits attribués par l'organisateur. Les vendeurs devront afficher sur leur stand : leur nom, celui de la ou des sociétés aquariophiles dont ils sont membres, les noms **en français et/ou en latin** ainsi que le prix des plantes et poissons proposés ceci afin d'éviter toute erreur d'interprétation. La vente de matériel neuf est réservée à l'association organisatrice.
4. Les organisateurs mettent à disposition :
  - l'eau chaude et froide
  - le raccordement électrique
  - les tables d'exposition
  - quelques bacs pour ceux qui n'en disposeraient pas (voir bulletin d'inscription).
5. **Les professionnels sont exclus de la vente.**
6. Chaque participant est responsable de son commerce et ne peut rendre l'association responsable en cas d'incident, d'accident ou de dommage. Sont exclus les accidents et dommages dus à une faute imputable à l'organisateur.
7. Chaque participant s'engage par son comportement à un déroulement sans problème de la bourse ainsi qu'au respect aussi bien de ses animaux que ceux des autres dans le cadre de la législation de la protection des animaux. Seuls des animaux et plantes parfaitement sains et de taille suffisante seront acceptés. Le matériel d'occasion devra également être en bon état. Le comité d'organisation se réserve le droit de retirer de la vente tout élément ne répondant pas à son attente. La vente de matériel neuf est réservée à l'association organisatrice.
8. Toute vente avant ouverture de la bourse est interdite afin d'éviter tout favoritisme.
9. Des sachets d'emballage seront disponibles en caisse.
10. Les vendeurs acceptent de participer aux frais **en restituant 15% de leur chiffre d'affaires** à l'association (**ceci afin de couvrir les frais engagés**) Le calcul sera effectué à partir du carnet à trois souches. Toute vente payée directement au vendeur est interdite. Le carnet à souches est délivré à chaque vendeur lors de son arrivée. Le vendeur donne à chaque acheteur deux reçus comportant le prix total de la transaction. Sur les souches il y aura le nom et le numéro de code

du vendeur. L'acheteur reçoit un tampon après paiement à la caisse qui atteste dudit paiement. L'acheteur retourne chez le vendeur et récupère son achat en échange du reçu acquitté.

11. A la fin de la bourse, le vendeur après avoir rangé ses aquariums retourne à la caisse afin d'effectuer le décompte final. Les 15% de frais sont déduits de la somme globale et conservés par la caisse. Le montant des ventes ne sera payé qu'après vérification du rangement.
12. En fonction du succès de la bourse et de la capacité limitée de la salle d'exposition, les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser des vendeurs en considérant que les premiers inscrits sont prioritaires à moins de présenter un intérêt particulier. Les vendeurs inscrits seront avertis par écrit par les organisateurs dans les 10 jours suivant la date limite d'inscription.

### **Déroulement de la journée**

8.00 à 9.30 : Accueil et installation des vendeurs

9.30 : Vérification de la qualité des animaux et plantes proposés à la vente (maladies, malformations, hybrides,..). Tout animal contrevenant sera exclus de la vente.

10.00 : Ouverture

12.00 à 14.00 : Restauration selon réservation

17.00 : **Fin de la bourse**

17.30 : Démontage et rangement de la salle.